

M.

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	7
Nombre de votants	37
Date de la convocation	13/06/2025
Certifié exécutoire le	23/06/2025
Date d'affichage	24/06/2025
Envoyé en préfecture le	24/06/2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), BOURDARIAS Sophie (excusée), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), RUAL Bernard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), TAVERT Gérard.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

61-2025 Attribution marché travaux bâtiments photovoltaïques – lot 6 ;7 et 13.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de deux bâtiments photovoltaïques sur le lot n°5 de la ZA la Veyrière commune de Treignac.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°142-2023 attribuant le marché pour le lot n°1 TERRASSEMENT, la délibération n°125-2024 attribuant les marchés pour les lots n°2 Fondations, n°3 Charpentes métalliques et n°4 couvertures ainsi que la délibération n°55-2025 attribuant les lots n°5,8,9,10,11,12 et déclarant infructueux les lots n°6 et 7

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 02 juin 2025 ; Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou de groupement d'entreprise pour les lots 6 et 7 déclarés infructueux ainsi que le lot n°13 VRD et aménagements.

Le Président expose les principales étapes de la consultation :

- Envoi d'un avis d'appel à concurrence auprès du JAL la Vie Corrézienne en date du 02 juin 2025,
- Envoi d'un avis d'appel à concurrence sur la plateforme achatpublic.com dès le 02 juin 2025 2025,
- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com,
- Date limite de remise des offres le 20 juin 2025 à 12H00.
- La commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 23 juin 2025 à 17H00

La consultation concerne les lots suivants en continuité des lots déjà réalisés et des lots déclarés infructueux :

Lot n°6 Serrurerie / menuiseries alu / portes sectionnelles
Lot n°7 Bardage Bac Acier
Lot n°13 VRD - Aménagements

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis,

Le Président propose de retenir les entreprises conformément au tableau ci-dessous et en accord avec l'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre :

Identification des lots	Montants des entreprises mieux disantes	Noms des entreprises mieux disantes
Lot n°6 Serrurerie / menuiseries alu / portes sectionnelles	Marché de base : 87 238,00 € HT Option 1 volets roulants : 4 500,00 € HT Option 2 : 1 440,00 € HT	EURL JARGOT
Lot n°7 Bardage Bac Acier	141 431.72 € HT	EURL JARGOT
Lot n°13 VRD / Aménagements	291 867.75	EUROVIA

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et aux propositions de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

-
- **DE VALIDER** la proposition du Président d'attribuer les marchés pour les lots n°6,7 et 13.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Treignac le 24/06/2025
 Le Président, Philippe JENTY.

